

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 18 mars 2025

ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE À TRANSCONA LE JOUR DU SCRUTIN EST AUJOURD'HUI

Le jour du scrutin pour l'élection partielle provinciale à Transcona est aujourd'hui, le 18 mars.
Les bureaux de scrutin sont ouverts de 8 h à 20 h.

Qui peut voter?

Pour avoir le droit de voter, il faut :

- être de citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale de Transcona.

Pièces d'identité exigées pour voter

Pour pouvoir voter, tous les électeurs doivent présenter :

- une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement portant votre adresse actuelle (p. ex., un permis de conduire) ou
- deux autres documents portant leur nom.

Les électeurs sont encouragés à apporter leur carte d'information de l'électeur laquelle peut être utilisée comme l'une des deux pièces d'identité. On peut consulter la liste complète des pièces d'identité acceptables à l'adresse www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements.

Inscription des électeurs

Les électeurs admissibles qui ne sont pas inscrits pour voter peuvent le faire au bureau de scrutin avec une pièce d'identité appropriée.

Où voter

Pour savoir où voter, les électeurs admissibles doivent consulter :

- leur carte d'information de l'électeur
- aller à l'adresse www.electionsmanitoba.ca/fr
- ou communiquer avec le bureau d'élection local de Transcona au 204 945-6158 ou à l'adresse Transcona@electionsmanitoba.ca.

Vote accessible

De nombreuses options d'accessibilité sont offertes dans les centres de scrutin, notamment des listes de candidats en braille, des modèles de bulletin de vote en braille, des règles grossissantes et le vote de trottoir. Les électeurs peuvent également être accompagnés d'une personne pour les aider à voter ou

demander l'aide d'un scrutateur ou d'une scrutatrice. L'utilisation de dispositifs d'assistance, y compris les applications pour téléphone intelligent, est également autorisée.

Taux de participation aux centres de scrutin par anticipation

2 418 électeurs du Transcona ont déposé leurs bulletins de vote lors du scrutin par anticipation. Les votes par anticipation sont comptés au bureau d'élection local de chaque circonscription après la fermeture des bureaux de scrutin le jour du scrutin.

Résultats

Les résultats non officiels seront affichés sur le site Web d'Élections Manitoba dès qu'ils seront disponibles à la suite de la fermeture des centres de scrutin. Les résultats officiels vérifiés par le directeur du scrutin seront annoncés le vendredi 21 mars au bureau d'élection local de Transcona et publié en ligne.

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
Mike Ambrose, Director of Communications and Public Information
Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837
Courriel : mambrose@elections.mb.ca